



Creating
an inclusive
community
together

TABLE DES MATIÈRES

1. **Le Conseil consultatif pour la stratégie (The Strategy Advisory Council, le Conseil)**
2. **Forums et consultations publics pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie**
3. **Le site web dédié à la stratégie**
4. **Guide de bonnes pratiques pour la participation des personnes en situation de handicap**
5. **Révisions du plan de participation**

Plan de participation

Le plan de participation concernant la stratégie australienne en matière de handicap (the Engagement Plan, le plan de participation) décrit les moyens par lesquels les personnes en situation de handicap seront impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie australienne en matière de handicap (Australia's Disability Strategy, la stratégie) pendant sa durée. Il s'agit notamment de jouer un rôle dans le suivi et le compte rendu de ses progrès. Les composantes du plan de participation permettront aux personnes en situation de handicap d'influencer l'orientation future des politiques et des services qui ont un impact sur leur vie.

Pour que la stratégie soit mise en œuvre efficacement, il est indispensable d'entendre et de prendre en compte les points de vue des personnes en situation de handicap, des parties prenantes du secteur du handicap, et de divers groupes intervenant au sein du secteur. La participation de différents groupes, tels que les personnes en situation de handicap d'origine aborigène ou insulaire du détroit de Torres, et les personnes en situation de handicap issues de milieux culturels et linguistiques divers, garantira l'inclusion et la prise en compte d'un large éventail d'opinions.

1. Le Conseil consultatif pour la stratégie (The Strategy Advisory Council, le Conseil)

La création du Conseil a coïncidé avec le lancement de la stratégie en 2021.

Le rôle du Conseil est de conseiller les ministres responsables du secteur du handicap, que ce soit au niveau des États et Territoires ou au niveau fédéral, ainsi que les gouvernements (y compris les collectivités locales) sur les principaux éléments de la stratégie, grâce à :

- des plans d'action ciblés
- des plans associés
- un cadre de référence des améliorations visées par la stratégie
- des rapports périodiques sur les progrès et la mise en œuvre de la stratégie.

Les recommandations du Conseil dans ces domaines :

- respecteront les critères de communication prévus dans la stratégie et seront transmis aux ministres et au public ;
- fourniront des conseils sur d'autres questions relevant des domaines à améliorer présentés dans la stratégie, si les autorités en conviennent.



Les membres principaux du Conseil seront issus des principaux groupes de parties prenantes¹. Au moins la moitié des membres seront des personnes en situation de handicap. Les groupes prioritaires pour être membres du Conseil sont les suivants :

- les personnes issues des communautés aborigènes et insulaires du détroit de Torres,
- les personnes issues de différentes communautés culturelles et linguistiques,
- les femmes,
- les jeunes,
- les personnes qui ont vécu au sein de communautés rurales et éloignées.

Le président du Conseil assistera chaque année à une réunion des ministres chargés des questions liées au handicap afin de leur fournir des conseils.

Le Conseil sera étroitement lié aux organismes consultatifs des États et des Territoires en matière de handicap.

Le Conseil pourra s'appuyer sur des sous-groupes temporaires, selon les besoins, pour réunir des personnes en situation de handicap et leurs représentants, des experts et des organisations, afin de donner des conseils sur des sujets qui constituent une action hautement prioritaire dans le cadre de la stratégie.

2. Forums et consultations publics pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie

Au moins un forum public ou une consultation publique sera organisé pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie chaque année de 2022 à 2031 (voir le calendrier dans la feuille de route sur le site web dédié à la stratégie), consistant en :

- trois forums publics nationaux sur la stratégie (the National Public Forum) pendant la durée de la stratégie, le premier devant se tenir en 2022 ;
- au moins quatre forums stratégiques au niveau des États et des Territoires pendant la durée de la stratégie, les années où le forum public national n'est pas organisé,
- trois consultations publiques pendant la durée de la stratégie en cohérence avec les révisions majeures de la stratégie, dont une dans l'année précédant la fin de la stratégie.

Les personnes en situation de handicap et les organisations telles que la Commission australienne des droits de l'homme (Australian Human Rights Commission), les organisations pour les personnes en situation de handicap, et les organisations représentatives des personnes en situation de handicap seront impliquées dans la conception, l'organisation et la conduite des forums et consultations publics.



3. Le site web dédié à la stratégie

Un site web dédié a été créé pour faciliter la consultation des dernières informations sur la stratégie. Ce site comprend :

- une plateforme d'information pour fournir un point d'accès unique aux informations sur la stratégie, y compris le cadre de référence et les plans d'action ciblés, afin de sensibiliser les utilisateurs et de leur permettre de trouver facilement ce qu'ils recherchent ;
- une fonction "événements et nouveautés" pour fournir des informations actualisées sur les événements prévus dans le cadre du plan de participation, tels que les forums et les consultations publics, ainsi que sur la publication d'informations et de mesures clés ;
- un service de retour d'information en ligne pour permettre une consultation continue de l'ensemble de la communauté, qui sera actif pendant toute la durée de la stratégie.

4. Guide de bonnes pratiques pour la participation des personnes en situation de handicap

Le gouvernement australien finance l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour la participation des personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap qui ont fourni des conseils sur l'élaboration de la stratégie ont souligné qu'un guide de bonnes pratiques en matière de participation serait une ressource précieuse. Ce guide contribuerait à éliminer les obstacles à la participation des personnes en situation de handicap, et à faire respecter les droits de ces personnes à accéder aux mêmes opportunités que les autres membres de la communauté.

Ce guide sera élaboré par une ou plusieurs organisations non gouvernementales ayant l'expérience du vécu du handicap, et en collaboration avec des personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap seront elles-mêmes au cœur de l'élaboration du guide par leur implication et leurs avis.

5. Révisions du plan de participation

Pendant toute la durée de la stratégie, le gouvernement australien continuera à évaluer l'efficacité des activités de participation des personnes en situation de handicap et à explorer de nouveaux forums de participation. Le plan de participation sera mis à jour selon les besoins.

¹ Les principaux groupes de parties prenantes comprennent des personnes en situation de handicap, des familles et des aidants de personnes en situation de handicap ; des organisations représentant les personnes en situation de handicap, des familles, des aidants ou des prestataires de services ; des experts techniques et des universitaires ; des organisations ou des personnes représentant les principaux secteurs concernés par les domaines à améliorer visés par la stratégie.